

Qu'est-ce que c'est que l'égalité en matière de représentation? Est-ce la possibilité d'aller rencontrer son député à cinq minutes de marche de chez soi dans une circonscription urbaine? Cela peut-il se comparer à la nécessité de faire un trajet de 200 milles pour faire la même chose? Qu'est-ce que l'égalité? Est-ce la possibilité d'aller à pied au bureau de l'assurance-chômage situé à quelques coins de rue de chez soi, ou de constater que vos commettants et vous-même habitez à plus de 200 milles de la succursale la plus rapprochée du bureau de l'assurance-chômage?

Qu'est-ce que l'égalité? Est-ce l'absence d'un centre de formation de la main-d'œuvre d'un bureau de la main-d'œuvre à moins de 100 milles de chez soi, comparée à l'accès à un tel centre au sein de la rue ou au plus à quelques coins de rue plus loin? Nous avons entendu un grand plaidoyer en faveur de l'égalité en matière de représentation; mais moi je vous dis que ce plaidoyer a été fait dans l'ignorance de ce qu'est vraiment la représentation égale. Je suis sûr qu'il y a des députés de circonscriptions rurales qui n'ont pas encore pu visiter toutes les localités de leur circonscription depuis les dernières élections, et qui ne pourront pas les visiter avant les prochaines élections. Ce n'est pas là de l'égalité, si on compare cette situation à celle que connaît un député d'une circonscription urbaine dont tout le territoire ne couvre qu'un certain nombre de pâtés de maisons.

Qu'est-ce que l'égalité? La loi peut engendrer ce que l'on considère comme une injustice provisoire, mais c'est là l'essence de la Confédération, c'est ce qui fait la démocratie. La Chambre cherche à trouver dans les limites de temps nécessaires, qu'il s'agisse de cette limitation de temps visé par le présent amendement ou du temps prévu par le bill ou encore du temps qu'il faut aux législateurs pour élaborer une formule qui soit juste dans le cadre d'une mesure législative susceptible d'assurer la représentation la plus équitable qui soit tant pour les milieux ruraux que pour les milieux urbains du pays.

C'est ça l'égalité et c'est l'objectif que doit poursuivre la Chambre. Je me dois de céder quelque peu sur mon attitude d'homme de la campagne, tout comme l'homme de la ville se doit de céder également sur son attitude de citoyen. Nous devons reconnaître que les injustices de ce remaniement ne sont pas toutes dans la ville, en Colombie-Britannique et au Nouveau-Brunswick. Il y en a partout au Canada; elles sont plutôt uniformément réparties, car les plaintes viennent de toutes les régions du Canada. A Terre-Neuve on se plaint d'une chose et en Colombie-Britannique, d'une autre. Quand des griefs s'élèvent d'une extrémité à l'autre du pays, il est grand temps de modifier la loi et d'établir en quelque sorte une réalité politique, dans l'acceptation scientifique du mot, et pour le gouvernement et pour l'élection des représentants à la Chambre des communes.

M. l'Orateur: A l'ordre. Je m'excuse auprès du député de York-Est (M. Arrol), qui doit être le prochain orateur. Je pense que le représentant de Madawaska-Victoria (M. Corbin) voudrait obtenir la permission de la Chambre pour poser une question au député de Carleton-Charlotte (M. McCain), si celui-ci y consent.

M. Corbin: Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander à mon collègue, le député de Carleton-Charlotte (M. McCain)—et je dois dire d'abord que j'approuve entière-

Remaniement de la carte électorale—Suspension

ment plusieurs des points de vue qu'il a exposés dans son discours—s'il appuie l'amendement du représentant de Peel-Sud (M. Blenkarn). Il n'en a pas parlé au cours de ses remarques.

M. McCain: La question est juste et équitable et je ne me suis pas prononcé à ce sujet. J'ai dit que, indépendamment du temps exigé pour trouver une solution équitable aux griefs qui s'élèvent d'un littoral à l'autre—et la question de temps est importante—l'équité de la répartition des sièges et l'opportunité du choix l'emportent en importance.

M. Ian Arrol (York-Est): Monsieur l'Orateur, j'appuie l'amendement du député de Peel-Sud (M. Blenkarn), savoir que la suspension de la révision des limites des circonscriptions électorales se termine le 1^{er} juillet 1974 au lieu du 1^{er} janvier 1975, comme le prévoit le bill C-208. J'aimerais rappeler à la Chambre une assertion assez profonde de ces dernières années, la théorie de Parkinson. Selon Parkinson, on peut étirer le travail selon le temps dont on dispose.

● (1530)

Il ne devrait pas y avoir de délai autre que celui qui est absolument nécessaire pour faire entrer en vigueur la révision des limites. Nous devons agir dès que possible pour rendre justice aux Canadiens auxquels on refuse d'accorder le plein vote à part entière. Je parle par exemple de la Terre-Neuve qui résident maintenant à Toronto ou à Vancouver. Je pense aux gens des Maritimes, du Québec, des Prairies et du Nord de l'Ontario qui résident maintenant dans un centre urbain. Peut-on leur nier un vote à part entière parce qu'ils ont choisi de s'installer où ils sont au Canada? Sont-ils moins Canadiens, ont-ils moins droit à une représentation convenable? Une commission indépendante a dit qu'ils devraient avoir droit à un vote à part entière. La majorité des députés semblent dire non par leurs tergiversations.

En ignorant les besoins des villes, le Parlement ignorait ceux de 80 p. 100 de la population. Certains députés des régions rurales ont signalé que les besoins de ces régions doivent faire l'objet de plus d'attention que ceux des citoyens. D'une manière générale, monsieur l'Orateur, j'aimerais dire que la prospérité de toutes les régions du Canada est directement proportionnelle à la prospérité des régions urbaines. Si les villes canadiennes, les centres industriels, ne remplissaient par leur rôle de stimulant de l'économie par l'utilisation de leurs ressources, nous serions tous pauvres.

Sur le plan individuel, c'est faire preuve d'un manque de discernement, sinon de cruauté, que d'affirmer que l'habitant des villes n'a pas besoin d'autant de services de la part de son député que le campagnard. La plupart des citoyens sont des gens qui habitaient la campagne il y a peu de temps. Ils ont abandonné leurs racines; ils ont quitté leur famille, leurs parents. Ils sont seuls au milieu d'une foule indifférente, qu'ils viennent d'Europe, d'Asie, des Antilles ou des Maritimes. On a beaucoup parlé de la désaffection du Québec et de la désaffection de l'Ouest. Ne prenons pas de mesures propres à favoriser la désaffection de villes. Nous négligeons les villes et cela, à notre détriment. Regardez les États-Unis où faute d'avoir leurs villes bien représentées, ils n'ont pu parvenir à des solutions adéquates.